

Direction départementale
des territoires et de la mer

Évreux, le 23 juin 2014

Service prévention des
risques et aménagement du
territoire

Affaire suivie par : Pascal Therry
Tél : 02 32 29 61 50
Fax : 02 32 29 61 81
Mél : pascal.therry@eure.gouv.fr

Notre référence : SPRAT/PR/PT2014-375

Bilan de la consultation des parties prenantes sur projet de rapport et cartes du Territoire à Risque important d'Inondation d'Évreux

L'avis des parties prenantes a été sollicité par courrier le 30 avril 2014. Cette consultation officielle a été précédée de plusieurs réunions de travail entre les services de la DDTM27 et les services techniques des parties prenantes.

Organisme consulté	observations	Réponses DDTM27
Préfet de l'Eure	Courrier du 23 juin pas d'observation	
Commune Arnières-sur-Iton	Pas d'observation	
Commune d'Évreux	<p>Courrier du maire du 27/05/14 + courriel du 23/05/2014</p> <p>– <i>le niveau de représentation des cartes de risques ne permettant pas de percevoir distinctement l'ensemble des informations.</i></p> <p>– <i>Plusieurs établissements ou activités sensibles ou fortement soumis aux inondations ne sont pas représenté(e)s.</i></p>	<p>– L'échelle de représentation nous est imposée réglementairement (1/25000^{ème}). Il est prévu également la production d'un SIG. Les cartes ont été conçues pour être facilement accessibles et adaptées à la compréhension et à l'utilisation par le public et les élus. Pour un usage plus spécialisé, il conviendra de prendre connaissance de l'ensemble des informations dans le SIG.</p> <p>– L'ensemble des enjeux devant figurer sur les cartes de risques sont définis réglementairement. Au regard de la première observation, il n'apparaît pas souhaitable de rajouter des informations sur les cartes qui pourraient en compliquer la lecture. Le SIG (ou ses améliorations ultérieures) sera l'outil adapté pour répondre à ces demandes et produire des</p>

	<p>– <i>La carte d'aléa de plus faible probabilité montre que la voie SNCF PARIS-CAEN et la voie verte seraient inondées, ce qui est peu probable compte tenu de leur altimétrie.</i></p> <p>– Observations sur la carte des risques, le parc F Mitterrand est identifié comme zone d'activités et la surface commerciale CORA comme simple bâtiment.</p>	<p>cartes complémentaires le cas échéant.</p> <p>– Il convient de rappeler le mode opératoire d'élaboration de cette carte. L'enveloppe de crue maximale a été définie à partir d'une approche hydrogéomorphologique. Le fait qu'un ouvrage soit situé en zone d'aléa faible implique que sa base est située à l'intérieur de la crue morphogène (lit majeur du cours), mais n'implique pas obligatoirement qu'il soit inondable.</p> <p>– Le parc sera retiré des zones d'activités et le centre commercial ajouté.</p>
Commune de Gravigny	Pas d'observation	
Commune de Normanville	Pas d'observation	
Communauté d'Agglomération du Grand Evreux Agglomération	Pas d'observation	
Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton	Pas d'observation	
Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton	Pas d'observation	
Conseil Général de l'Eure	Pas d'observation	
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure	Pas d'observation	

En parallèle à cette consultation, il a été procédé à une relecture des différents documents qui ont permis de rectifier quelques coquilles (page 14 Service Départemental d'Incendie et de Secours et non Service Départemental des Services, consultation organisée par le préfet de l'Eure et non région Haute-Normandie, p 21 scénario moyen période de retour (T) < 300 ans et 100 ans.

Rédacteur Pascal Therry